

La grand-messe de la Fédé

Assemblée Générale
Jeudi 16 mars 2023

Procuration individuelle

Cette année, les votes se font pas voie électronique, via un lien personnel. Dans un premier temps, ce sont les documents officiels qui seront soumis à l'approbation (rapport d'activités 2022, bilan financier, validation des montants des adhésions). Vous pourrez voter en votre âme et conscience, entre le 1er et le 16 mars à 13h. Le second vote concernera l'élection du Conseil d'Administration et sera ouvert le 16 mars, entre 14h et 17h, une fois la totalité des candidates et candidats déclaré·es. Dans les deux cas, vous recevrez le lien à l'adresse mail que vous avez déclaré au moment de votre adhésion.

Attention ! Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote. **Afin de faciliter les démarches, merci de la renvoyer par mail à jevote@federationartsdelarue.org en mettant cette personne en copie.**

Merci de vérifier que vous, et la personne à qui vous donnez procuration êtes à jour de votre cotisation (adhésion prise entre le 30 mars 2021 et le 29 mars 2022).

Conformément aux statuts, un·e adhérent·e ne peut pas prendre plus de trois procurations. Les adhérent·e·s individuel·le·s ne peuvent pas prendre de procurations pour les structures et vice-versa. En cas de doute, contactez Clémentine qui vous renseignera !

Étant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné·e :

Prénom :

Nom :

Donne pouvoir à :

Prénom :

Nom :

adhérent·e à jour de sa cotisation à la Fédération au 16 mars 2023,

pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale annuelle du **jeudi 16 mars 2023** qui se tiendra à la Chapelle Reille, 11 impasse Reille, 75014 Paris.

En cochant cette case, j'atteste que les informations données sont exactes et je certifie avoir pris connaissance des conditions du vote par procuration telles qu'énoncées dans ce document.

Date

Signature (ou Nom et Prénom)